

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2013

Le 26 Février 2013 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 Février 2013, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Danièle GOMES, José LENEPVEU, Catherine DE ABREU, Michel GUILLOU, Henri BOUTET, Marie-Andrée BILLON-CHAPALAIN, Adjoints ; MM. et Mmes Serge QUEMERE, Jean-François CORCUFF, Jocelyne CAROFF, Sophie BOYER, Etienne CHEREAU, Michèle QUEMERE, Daniel MANCHEC, Corinne LELGOUALC'H, Dominique LE NAOUR, Jérôme GOURMELEN, Laurence LE BEC, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, René ROCUET et Jean LE MOAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Catherine GARREAU à M. Daniel MANCHEC et Mme Valérie LE MEUR à M. Etienne CHEREAU.

Absents excusés : M. Jean-Louis BOYER et Mme Lydie PLOUZENNEC.

Absent : M. Sullivan LE BERRE.

Secrétaire de séance : Mme Laurence LE BEC.

1 - P : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} Février 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins deux abstentions (Mmes Jocelyne CAROFF et Corinne LELGOUALC'H).

2 - P : VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE CROAS AN INTRON (TRANCHE 1) ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 16 Décembre 2005, il avait été décidé d'acquérir la propriété GOUY-LEBAS Route de Concarneau, étape préalable à l'aménagement d'un giratoire à Croas an Intron pour améliorer la sécurité dans le carrefour. Parallèlement, le Conseil Général décidait l'acquisition de la propriété LE MECHEC.

Par lettre du 8 Mars 2011, le Président du Conseil Général émettait un accord de principe favorable à une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du giratoire, en exposant la procédure à suivre. Un dossier technique devait d'abord être soumis pour avis, l'obtention de l'autorisation définitive étant subordonnée à la présentation d'un dossier de demande préalable.

La commune a mandaté le bureau d'études BLOUIN pour travailler sur ce projet. Après de nombreuses réunions et des navettes entre la commune et le Conseil Général, un projet a été présenté aux administrés en réunion publique le vendredi 25 Janvier dernier. Il est divisé en deux tranches : la 1^{ère} correspond au cœur du giratoire et aux liaisons douces sur les voies communales et la 2^{ème} concerne les liaisons douces le long de la voie départementale. Le coût des travaux de la 1^{ère} tranche a été estimé à 355 499,04 € TTC.

M. le Maire précise que ces travaux pourraient être subventionnés par le Conseil Général dans le cadre du programme « Patrimoine cadre de vie ». La subvention est égale à 20 % de l'opération, avec un plafond de 40 000 € par tranche. Il pourrait également entrer dans le cadre de dispositifs spécifiques de financement relatifs aux aménagements d'arrêts de car (25 310 €) et couche de roulement sur route départementale (18 800 €).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'aménagement d'un giratoire à Croas an Intron (tranche 1) et le plan de financement, et d'autoriser M. le Maire à solliciter la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux sur le domaine routier départemental et des subventions auprès du Conseil Général à ce titre.

M. René ROCUET rappelle que la maîtrise d'œuvre déléguée avait été sollicitée afin d'accélérer la procédure. Vu les délais écoulés, il se demande s'il n'aurait pas mieux valu laisser le Conseil Général réaliser ces travaux.

M. le Maire précise que l'aménagement de ce carrefour n'était pas une priorité du Conseil Général. Ce choix avait été fait pour pouvoir réaliser les travaux très rapidement.

M. René ROCUET souligne que cela pose la question du coût des travaux. Il rajoute que l'aménagement du carrefour de Carn Yan est au moins aussi urgent, vu la dangerosité des lieux.

M. le Maire précise que les services du Conseil Général s'apprêtent à enlever la haie côté route à Carn Yan car ils viennent d'obtenir l'accord des riverains. L'aménagement de ce carrefour est plus complexe, notamment à cause de la configuration des lieux et de la proximité du dos d'âne route de Concarneau. Pour l'instant, nous disposons seulement d'esquisses, mais le Conseil Général n'a pas de financement. La CCPF examine la possibilité d'une acquisition foncière dans le carrefour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER le projet d'aménagement d'un giratoire à Croas an Intron (tranche 1) et le plan de financement,

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux sur le domaine routier départemental et des subventions auprès du Conseil Général dans le cadre du programme « Patrimoine cadre de vie » et des dispositifs spécifiques relatifs aux aménagements d'arrêts de car et de couche de roulement sur route départementale.

3 - P : CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET AMENAGEMENT DE VESTIAIRES SPORTIFS : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres, réunie le 26 Février 2013 au sujet des marchés concernant les travaux de construction du restaurant scolaire et l'aménagement de vestiaires sportifs, a proposé de retenir les 4 entreprises suivantes dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, après négociation, pour les montants indiqués ci-dessous, en tranche ferme et conditionnelle, avec les options :

N° de lot	Libellé	Entreprise	Siège social	Montant HT tranche ferme	Montant HT tranche conditionnelle
01	VRD - Espaces verts	EUROVIA Bretagne	Quimper	160 463,05 + option 2 000	Sans objet
02	Gros Œuvre - Charpente métal	LE BRIS	Pleuven	780 736,12	61 355,86
03	Étanchéité - Couverture	BIHANNIC	Brest	189 897,19 + option 11 235,73	Sans objet
04	Bardage extérieur	SEBACO	Ergué-Gabéric	204 122,23	Sans objet
Totaux				1 348 454,32	61 355,86

L'estimation de l'opération pour ces 4 lots était de 1 393 364 € HT en tranche ferme et 90 000 € HT en tranche conditionnelle, ce qui représente une moins-value globale de 73 553,82 € (- 44 909,68 € en tranche ferme et - 28 644,14 € en tranche conditionnelle).

M. le Maire souligne que les prix pour ces 4 lots sont plutôt favorables. Ils seront au niveau de l'estimation, voire au-dessus, pour le reste des lots. Il se félicite que l'application des règles du code des marchés publics ait fait que les sociétés retenues soient des entreprises locales.

Les lots 06 : menuiseries intérieures, 07 : cloisons sèches - doublages, 08 : faux-plafonds, 09 : revêtements de sol - faïences, 10 : peintures - revêtements muraux - nettoyage, 12 : équipement de cuisine et 13 : électricité - courants forts et faibles sont en cours d'analyse suite aux négociations.

Les lots 05 : menuiseries extérieures - métallerie, 11 : production et cloisons frigorifiques et 14 : Chauffage, ventilation et plomberie sanitaire doivent être déclarés infructueux et relancés, le 1^{er} et le 3^{ème} en raison d'offres anormalement élevées, et le 2^{ème} car une seule offre supérieure à l'estimation a été présentée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 22 voix pour et 2 abstentions (MM. René ROCUET et Jean LE MOAL),

D'ATTRIBUER les marchés pour les lots visés ci-dessus en tranche ferme (lots 01 à 04) et conditionnelle (lot 02),

D'AUTORISER M. le Maire à relancer les marchés pour les lots 05, 11 et 14,

DE POURSUIVRE et FINALISER l'analyse des autres lots,

D'AUTORISER M. Le Maire à signer les marchés de travaux de construction du restaurant scolaire et l'aménagement de vestiaires sportifs, répartis en corps d'état séparés (4 lots), pour les montants précités, et à les notifier aux entreprises.

4 - P : BUDGET PRINCIPAL 2012 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission des Finances, réunie le 12 Février 2013, a examiné le Compte Administratif 2012 de la Commune.

Il donne ensuite la parole à Mme Danièle GOMES et M. Jean MASSE, Trésorier de Fouesnant, qui procèdent à la lecture du Compte Administratif 2012 qui se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	2 939 647,35
Recettes	3 580 349,42
Résultat reporté 2011	100 000,00
Excédent de clôture	740 702,07

Section d'investissement

Dépenses	1 354 309,07
Recettes	1 524 299,92
Déficit reporté 2011	1 088 367,57
Besoin de financement total	918 376,72

Mme Danièle GOMES énumère au fur et à mesure les restes à réaliser qui ont été mandatés depuis le 1^{er} Janvier 2013 ou qui sont en voie de l'être.

M. le Maire souligne que le programme de rénovation de la Halle des Sports n'a pas été réalisé en raison des évolutions réglementaires sur l'accessibilité des bâtiments publics. Un rapport doit être établi entre le coût des travaux et le gain au niveau de l'amélioration en accessibilité. Par ailleurs, une subvention de 20 000 € de l'Assemblée Nationale pourrait être affectée ce programme.

M. Patrick LE GUYADER fait remarquer que les restes à réaliser représentent plus de 50 % des sommes engagées. Il constate que la procédure des autorisations de programme avec crédits de paiement n'a pas été mise en œuvre. Ce dispositif aurait l'avantage de ne faire inscrire au budget que les dépenses qui seront réellement engagées dans l'année. Il souligne que la réalisation du budget en fonctionnement est satisfaisante et constate que les charges diminuent. De ce fait, l'excédent augmente, ce qui permet de dégager un bon autofinancement.

M. René ROCUET partage l'avis de M. LE GUYADER sur les restes à réaliser qui sont trop importants.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Mme Danièle GOMES, 1^{ère} Adjointe, en qualité de Présidente de séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Mme GOMES met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif de la Commune dressé par le Maire, qui est approuvé à 18 voix pour et 6 abstentions (MM. Et Mmes Jérôme GOURMELEN, Laurence LE BEC, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, René ROCUET et Jean LE MOAL) (M. le Maire est sorti de la salle).

Le Compte de Gestion présenté par le Trésorier, correspondant au Compte Administratif de la Commune, est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - P : BUDGET ZONE D'ACTIVITE 2012 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission des Finances, réunie le 12 Février 2013, a examiné le Compte Administratif 2012 de la Z.A. - Ateliers Relais.

Il donne ensuite la parole à Mme Danièle GOMES et M. Jean MASSE, Trésorier de Fouesnant, qui procèdent à la lecture du Compte Administratif 2012 qui se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	7 249,24
Recettes	15 793,80
Excédent de clôture	8 544,56

Section d'investissement

Dépenses	8 504,97
Recettes	9 091,63
Excédent reporté 2011	6 887,41
Excédent de financement total	7 474,07

Mme GOMES met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif de la Z.A. - Ateliers Relais dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire est sorti de la salle).

Le Compte de Gestion présenté par le Trésorier, correspondant au Compte Administratif de la Commune, est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6 - P : BUDGET ASSAINISSEMENT ZONE D'ACTIVITE 2012 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission des Finances, réunie le 12 Février 2013, a examiné le Compte Administratif 2012 de l'Assainissement de la Z.A. de Troyalac'h.

Il donne ensuite la parole à Mme Danièle GOMES et M. Jean MASSE, Trésorier de Fouesnant, qui procèdent à la lecture du Compte Administratif 2012 qui se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section d'exploitation

Dépenses	81 286,28
Recettes	92 037,93
Excédent de clôture	10 751,65

Section d'investissement

Dépenses	172 040,39
Recettes	26 366,95
Excédent reporté 2011	80 721,13
Besoin de financement total	64 952,31

M. Patrick LE GUYADER s'avoue agréablement surpris que la subvention d'équilibre du budget principal n'ait pas eu à être versée. M. le Trésorier explique qu'une ancienne subvention qui n'avait pas été amortie a pu être prise en compte.

Mme GOMES met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif de l'Assainissement de la Z.A. dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire est sorti de la salle).

Le Compte de Gestion présenté par le Trésorier, correspondant au Compte Administratif de la Commune, est approuvé, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7 - P : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mme Danièle GOMES rappelle que, depuis plusieurs années, la Commune utilise une ouverture de crédit à court terme dans la gestion quotidienne de sa trésorerie. Ce système offre la possibilité d'un versement rapide de fonds limitant ainsi le décalage entre la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes.

Le dernier contrat, signé en 2012 auprès du Crédit Agricole Finistère arrivera à terme le 6 Avril 2013. La reconduction de cette ligne de crédit optimisera la bonne gestion communale.

La Commission des Finances réunie le Mardi 12 Février 2013 a examiné les propositions des partenaires bancaires.

La Commission propose de contracter auprès du Crédit Agricole Finistère une ouverture de crédit dans les conditions ci-après définies :

Montant : 500 000 Euros
 Durée : 12 mois
 Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné à 0,186 %
 Marge : 1,85 %
 Echéance d'intérêts : trimestrielle
 Commission : 0,25 %
 Frais de dossier : 500 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Finistère d'une part et d'autoriser M. le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des fonds dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit d'autre part.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole Finistère aux conditions exposées ci-dessus.

8 - P : AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT

Mme Danièle GOMES informe le Conseil Municipal qu'il convient d'emprunter pour financer les dépenses d'investissement.

La Commission des Finances, réunie le 12 Février, après étude des propositions de prêt de trois établissements bancaires a retenu l'offre formulée par le Crédit Agricole Finistère selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 500 000 €
 Durée : 15 ans
 Taux fixe : 3,74 %
 Echéances : trimestrielles
 Echéances constantes
 Commission : néant
 Frais de dossier : 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer avec le Crédit Agricole Finistère le contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

9 - P : DOTATIONS SCOLAIRES 2013

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité Consultatif des Affaires Scolaires s'est réuni le Lundi 4 Février 2013. Les propositions émises par ce comité ont été examinées par la Commission des Finances du 12 Février dernier. Mme Cathy DE ABREU donne lecture des tableaux transmis avec la note de synthèse.

Effectifs scolaires au 01/01/13

Années	Ecoles publiques Léonard de Vinci			Ecole privée Saint-Louis			Totaux
	Maternelle	Elémentaire	Total	Maternelle	Primaire	Total	
2011/2012	122	162	284	60	99	159	443
<i>Commune</i>	110	143	253	46	69	115	368
<i>Hors commune</i>	12	19	31	14	30	44	75
2012/2013	121	167	288	55	99	154	442
<i>Commune</i>	110	152	262	40	72	112	374
<i>Hors commune</i>	11	15	26	15	27	42	68

Dotations scolaires

Imputation	Nature de la dépense	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Fonctionnement			
60611	Eau	800	800
60612	Electricité	2 800	5 000
60621	Chauffage	6 000	7 500
60628	Pharmacie	100	100
60631	Fournitures d'entretien	1 400	800
60632	Fournitures de petit équipement	600	385
60633	Fournitures de voirie	150	150
60636	Vêtements de travail	200	-
6064	Fournitures administratives	270	380
6067	Fournitures scolaires (40 €/élève de la commune)	4 400	6 080
6067	Livres	450	926
6068	Autres matières et fournitures	250	300
611	Contrat de prestations de services	1 000	700
6122	Crédit-bail mobilier	-	3 000
61522	Entretien des bâtiments	800	1 000
61558	Réparation du matériel	500	300
6156	Maintenance photocopieur	1 000	2 000
616	Primes d'assurances	1 600	1 900
6184	Versement organismes de formation	200	-
6188	Autres frais divers	2 600	-
6262	Téléphone	1 100	1 300
6283	Nettoyage des locaux	460	500
637	Autres impôts	120	180
6475	Médecine du Travail	300	-
	Personnel rattaché à l'école	82 000	30 000
	Personnel STM - interventions ponctuelles	600	1 200
	Personnel administratif	900	900
Sous-total		110 600	65 401
Investissement			
2183	Matériel (bureau ou informatique)	590	350
2184	Mobilier	-	350
	Travaux de bâtiment	13 000	3 200
Sous-total		13 590	3 900
TOTAL GENERAL		124 190	69 301

Mme DE ABREU présente ensuite la proposition de dotation à l'OGEC de l'école Saint-Louis.

Montant versé en 2012	82 851,85
Ajustement 2012	- 2 397,27
Montant pour 2013	71 244,97
Total dotation 2013	68 800,33

Mme DE ABREU donne ensuite lecture des propositions de subventions scolaires pour 2013.

Demandes 2013			
Objet	Ecoles publiques		Ecole Privée
	Elémentaire	Maternelle	
Association sportive (3,70 €/élève)	617,90	447,90	569,80
Arbre de Noël (5 €)	835,00	605,00	770,00
Sorties éducatives (72 €)	10 944,00	7 920,00	8 064,00
TOTAUX	12 396,90	8 972,70	9 403,80

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DE ABREU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER les propositions de dépenses des écoles publiques Léonard de Vinci en fonctionnement et en investissement,

D'APPROUVER le montant de l'attribution de la dotation à l'OGEC Saint-Louis pour l'année 2013, ainsi que pour les mois de Janvier et Février 2014,

D'AUTORISER M. le Maire à effectuer une régularisation par rapport aux montants versés pour les mois de Janvier et Février 2013,

D'APPROUVER les propositions du Comité Consultatif des Affaires Scolaires sur le montant des subventions 2013.

10 - P TARIFS DES SEJOURS D'ETE DE CARRE D'AS

M. le Maire donne la parole à Mme Cathy DE ABREU qui propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de deux séjours jeunes.

Le 1^{er} séjour concerne l'accueil des jeunes roumains à Saint-Evarzec du 8 au 17 Juillet 2013. Sont concernés les 7 jeunes de Carré d'As qui ont participé au voyage en Roumanie l'été dernier.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Jeunes domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarifs du séjour
0-1575	100 €
1576-2100	140 €
2101-2625	170 €
2626-3150	200 €
3151-4200	210 €
4201-5250	230 €
> 5250	270 €

Jeunes domiciliés hors de la commune : 270 €.

Activités : Visite de la cité de la pêche « Haliotika » au Guilvinec, du parc de découverte des océans à Brest (Océanopolis), d'un parc éolien, d'un élevage bovin et d'un élevage aquacole, de la côte bretonne, initiation à la plongée, à la photo et à la MAO, laser game, rencontre sportive, découverte de l'Archipel des Glénan, Fest-noz.

Le 2^{ème} séjour aura lieu en Loire-Atlantique du 5 au 9 Août 2013. Sont concernés les plus jeunes de Carré d'As (12 - 15 ans) qui seront encadrés par 2 animateurs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Jeunes domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarifs du séjour
0-1575	124,00 €
1576-2100	173,60 €
2101-2625	110,80 €
2626-3150	248,00 €
3151-4200	260,40 €
4201-5250	285,20 €
> 5250	334,80 €

Jeunes domiciliés hors de la commune : 334,80 €.

Activités : Journée et soirée au Puy du Fou, visite des Machines de l'île de Nantes et activités nautiques (jet-ski et bouée tractée).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER les tarifs présentés ci-dessus pour les séjours d'été 2013.

11 - P : CONVENTION D'ADHESION A LA SANTE AU TRAVAIL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Finistère a mis en place un service de santé au travail qui a pour mission de mettre en œuvre les compétences nécessaires à la santé et la sécurité des agents, à l'adaptation de leurs conditions de travail et au maintien dans l'emploi des agents. Le service de santé est composé de médecins, d'infirmiers du travail et d'un référent handicap.

Le médecin du travail assure la surveillance médicale des agents dont il a la charge. A ce titre, il effectue notamment les visites médicales (d'embauche, périodiques, de surveillance particulière et de reprise du travail) et les actions en milieu du travail concernant l'amélioration des conditions de travail et la sensibilisation à la prévention.

Les conditions financières fixées pour ces prestations sont les suivantes : versement annuel d'une cotisation au taux voté chaque année par le Conseil d'administration du CDG, à savoir 0,37 % pour 2013. L'assiette de cette cotisation est la même que celle des cotisations obligatoires.

Afin de formaliser le recours à cette prestation, il est proposé de signer une convention d'adhésion au service de santé au travail conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de santé au travail, dans les conditions définies ci-dessus.

12 - P : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un débat d'orientation budgétaire sur les deux budgets de la commune : le budget principal et celui de la zone d'activités.

Budget principal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses de fonctionnement seront impactées par les éléments suivants :

- L'accueil du départ du Tour cycliste du Finistère le 13 avril 2013 (10 000 €).
- La suppression de la participation au SDIS à compter de l'année 2013, cette compétence ayant été transférée à la CCPF (77 101,93 € en 2012).

Par contre, les dépenses liées aux deux dossiers suivants ne seront pas prises en compte dans le projet de budget, aucune décision n'ayant été actée à ce jour. Elles devront faire l'objet d'une décision modificative en cours d'année le cas échéant :

- Refonte des rythmes scolaires : le passage à la semaine de 4 jours et demi en maternelle et primaire aura des incidences sur les dépenses en personnel (animateurs, personnel d'entretien, accompagnement dans le car, personnel de cuisine, etc) et sur les dépenses de transport scolaire (deux trajets de plus). Il est vrai que les dépenses seront partiellement compensées en 2013 par une aide financière de base de l'Etat de 50 € par élève pour les communes qui entrent dans le processus dès cette année.
- Projet d'ouverture d'une classe bilingue : mise à disposition d'une ATSEM, nettoyage quotidien de la salle de classe, etc.

M. le Maire rappelle ensuite que la Commission des Travaux s'est réunie le 7 Février et a examiné lors de cette séance les projets des programmes de voirie, de bâtiments communaux et achat de matériel et mobilier, qui ont été présentés à la Commission des Finances du 12 Février.

M. Henri BOUTET donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de ces commissions.

Les estimations financières sont les suivantes :

- VOIRIE -

Nature des travaux	Montant T.T.C.
Marché de travaux voirie 2013	239 750
Marché de maîtrise d'œuvre voirie 2013	10 000
Panneaux (d'affichage, d'entrée d'agglomération et routiers)	20 000
Enfouissement des réseaux France Télécom	71 760
Travaux divers	13 490
TOTAL	355 000 €

Une nouvelle ligne de travaux de voirie apparait pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques. Ainsi, des crédits seront alloués annuellement pour ces travaux afin de pouvoir accompagner les projets d'enfouissement des réseaux ERDF contenus dans le programme d'électrification de la CCPF.

- BATIMENTS COMMUNAUX -

Affectation	Montant T.T.C.
Maison de l'Enfance	9 300
Ecole maternelle	3 000
Ecole élémentaire	3 200
Ty Ker Coz	6 000
Démolition d'immeubles bâtis	16 000
Dépenses imprévues	2 500
TOTAL	40 000 €

- **MOBILIER ET MATERIEL** -

Nature	Montant T.T.C.
Mobilier et matériel affecté aux services techniques	20 000
Mobilier affecté aux autres services	5 300
Matériel affecté aux autres services	24 700
TOTAL	50 000 €

Ces dépenses sont à prévoir au budget 2013 dans les opérations d'équipement correspondantes en section d'investissement (programmes 00011, 00012 et 00013).

En ce qui concerne les autres programmes, une opération est close et ne figurera donc pas dans le projet de budget :

- ✓ n° 1102 - Réfection des tribunes du stade de Créac'h Veil.

Les autres opérations sont actuellement ouvertes et les crédits seront réajustés par rapport aux marchés passés ou aux projets à venir :

- ◆ N° 0802 - Restaurant scolaire : Le montant des marchés de travaux sera budgété en 2013 à hauteur des travaux prévus au planning pour cette année.
- ◆ N° 0901 - Aménagement du carrefour de Croas an Intron : A la suite de la validation du projet, un marché de travaux sera lancé. L'intégralité de ces travaux devrait être réalisée en 2013.
- ◆ N° 0902 - Aménagement du réseau des eaux pluviales de la Z.A. : Les acquisitions foncières pour la création des 2 bassins de rétention ont été réalisées fin 2012. Les plans au niveau projet seront présentés par DCI Environnement en réunion publique le mercredi 13 Mars, puis validés en Conseil Municipal. Les marchés de travaux seront ensuite lancés courant avril. Le financement des travaux du 1^{er} bassin sera budgété en 2013.
- ◆ N° 1203 - Local d'urgence : l'intitulé de l'opération est remplacé par « logement d'accueil temporaire de crise ». Un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude de pré-programmation et la définition d'un programme de réhabilitation d'une maison individuelle en logement d'accueil temporaire de crise a été lancé en janvier.
- ◆ N° 1204 : Révision du document d'urbanisme communal : Le bureau d'études URBéA a terminé la phase diagnostic et aborde actuellement avec le groupe de travail la définition des enjeux. Ensuite interviendra la préparation du PADD.
- ◆ N° 09204 - Acquisitions foncières : Les crédits nécessaires à l'acquisition de la propriété du Moustoir, votée au Conseil Municipal de Décembre 2012, seront budgétés. La politique communale d'acquisitions foncières et immobilières se poursuivra, en fonction des opportunités qui se présenteront. Une enveloppe sera prévue au budget à cet effet.

M. Jérôme GOURMELEN rappelle que le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de connaître les priorités de la municipalité. Il demande des précisions sur les orientations fiscales, l'urbanisation (terrain à aménager en face du cimetière, le devenir du presbytère et de la propriété BOURBIGOT) et l'avancement du dossier d'accessibilité des bâtiments publics aux handicapés. Il propose de raser le local d'urgence vu son état.

M. le Maire répond que l'objectif est de maintenir les taux d'imposition, malgré des inconnues, comme la date d'application de la réforme des rythmes scolaires.

Au sujet du projet URBATYS, il déplore le silence du promoteur concernant une zone notamment destinée aux commerces. Les opérateurs ont revu leurs objectifs à la baisse du fait d'opérations qui ont du mal à aboutir dans d'autres communes. Des contacts récents ont été pris. Les nouveaux éléments seront présentés lors d'une Commission d'Urbanisme qui se tiendra le Jeudi 21 Mars.

En ce qui concerne le logement d'accueil temporaire de crise, la consultation pour une étude de faisabilité est close. L'analyse des offres sera terminée en fin de semaine.

Pour le presbytère, un courrier va être adressé aux hautes autorités diocésaines, ce qui pourrait déboucher, le cas échéant, sur un changement d'affectation.

Des courriers sont régulièrement adressés au notaire au niveau de la liquidation de la succession BOURBIGOT, faisant état des risques (carreaux cassés, chute d'ardoises). M. Jérôme GOURMELEN demande s'il ne faudrait pas engager une autre procédure. M. le Maire propose une nouvelle intervention auprès du notaire.

En ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments publics, un diagnostic a été réalisé. M. Patrick LE GUYADER fait remarquer qu'il n'est pas complet. Il demande qu'il soit néanmoins transmis aux conseillers. Ne faudrait-il pas ouvrir une autorisation de programme sur 2 ans ? M. Henri BOUTET répond que la plupart des travaux sont réalisés en régie par les Services Techniques, au gré de leurs disponibilités.

M. René ROCUET déplore qu'il n'y ait pas grand-chose de nouveau dans ce qui est proposé. Il regrette que l'aménagement de la parcelle de Mousterlann ne figure pas dans ces orientations. Concernant le local d'urgence, il estime qu'il n'y a pas besoin de diagnostic pour l'abattre. Le presbytère doit faire l'objet d'un projet d'aménagement global. Des ardoises de la toiture de la propriété BOURBIGOT tombent sur le trottoir, menaçant la sécurité des usagers. Il souligne par ailleurs que l'aménagement du Centre Bourg passe par l'aménagement de la propriété GOURMELEN.

M. le Maire précise que la construction du restaurant scolaire est une grosse opération et que le bâtiment ne sera pas terminé en 2013. Il est donc prématuré d'inscrire l'aménagement de la zone de loisirs au budget de cette année. Concernant les travaux d'aménagement des locaux dédiés aux activités de la zone de loisirs inclus dans la tranche conditionnelle des marchés, ils peuvent être retenus mais n'engagent pas la commune tant qu'ils ne sont pas affermis. Par contre, ils engagent les entreprises.

Sur les autres points, M. le Maire précise que le presbytère étant resté sans occupant, les travaux d'électricité n'ont pas été réalisés. Il informe par ailleurs les conseillers que la CCPF a un projet de résidence services pour 15 personnes âgées qui pourrait se réaliser sur le terrain GOURMELEN. Le nouveau projet URBATYS se réduit quant à lui à des logements et la pharmacie. La possibilité d'une expropriation sera examinée.

Budget annexe de la ZA - ateliers relais

L'objet de ce budget est de gérer le dernier atelier-relais dont la commune est propriétaire, l'atelier n° 12 loué aux Papillons Blancs. Ce budget comporte le remboursement de l'emprunt lié à la construction du bâtiment ainsi que l'encaissement du loyer.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote des budgets primitifs 2013.

13 - P : INFORMATIONS DIVERSES

📖 M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier faisant état d'un projet d'ouvrir un café familial dans le local commercial communal Place de l'Eglise et d'être exempté de loyer pendant au moins 6 mois. Les conseillers s'étonnent qu'aucune étude de marché n'ait été faite et doutent de la viabilité du projet.

📖 La Maison de l'Enfance a été lauréate pour la 3^{ème} année consécutive du 1^{er} prix des Trophées de la vie locale organisés par le crédit agricole, au titre du projet sur la découverte du monde de l'infiniment petit (petites bêtes) au niveau du jardin musical. Un chèque de 300 € sera remis prochainement. M. le Maire adresse ses félicitations au Directeur et aux animateurs.

📖 Dates à retenir :

- Rendez-vous :
 - ✓ Mercredi 13 Mars à 20 H 30 à l'Agora : Réunion publique sur les projets prévus sur le secteur de Troyalac'h, notamment en ce qui concerne le programme de gestion des eaux pluviales de la zone, la sécurité routière et l'aménagement des terrains classés NAI au Plan d'Occupation des Sols.
 - ✓ Lundi 18 Mars à 20 H 30 : Commission des Finances.
 - ✓ Jeudi 21 Mars à 20 H 30 : Commission d'Urbanisme.

- Manifestations :
 - ✓ Jusqu'au 28 Avril à la Médiathèque : Exposition « Collection d'images d'illustrateurs jeunesse » de la Bibliothèque du Finistère.
 - ✓ Du 8 Mars au 16 Avril à la Mairie : Exposition du Photo Club Concarnois « A vue d'œil ».
 - ✓ Samedi 17 Mars à la Maison Communale : Spectacle-conférence al dente « Colliers de nouilles » de la Cie OPUS.
 - ✓ Samedi 17 Mars Halle des Sports : Troc et puces organisé par l'APE Léonard de Vinci.
 - ✓ Mardi 19 Mars à 17 H : Commémoration du 19 Mars 1962.
 - ✓ Samedi 23 Mars à la Maison Communale : Collecte de sang.
 - ✓ Vendredi 29 Mars à l'Agora : Projection documentaire « Patrice PELLERIN, l'Histoire par la bande » de Richard HAMON.
 - ✓ Vendredi 5 Avril à l'Agora : Spectacle de chant « Les sœurs Tartellini chantent le world ».
 - ✓ Samedi 6 Avril à la Maison de l'Enfance : Forum de l'été.
 - ✓ Samedi 13 Avril : Accueil du départ du Tour du Finistère cycliste.

 Date du prochain Conseil Municipal : le Vendredi 29 Mars 2013 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 05.